Chemin faisant

La conférence du Colisée

Rome, 19...

Nous voici donc à la veille de cette conférence, dont la préparation a été aussi longue que l'idée en a été hardie. Cette fois, ce n'est pas seulement l'Europe, mais l'univers entier qui assistera à ces grandioses assises. Les gouvernements des grandes puissances ont compris que tous les peuples du globe étaient solidaires, et que la paix sur la terre, la fameuse paix aux hommes de bonne volonté, et la reconstruction économique du monde n'avaient des chances d'être assurées qu'avec la participation et le concours effectif des peuples de toute croyance et de toute couleur. Les Etats-Unis n'ont pas été les derniers ni les moins ardents à accepter et à propager le projet de cette conférence, dont la suggestion initiale revient au Royaume-Uni. Les difficultés graves, les troubles, les soulèvements qui ont marqué l'histoire des colonies et des protectorats anglais dans ces dernières années, les rébellions qui ont ensanglanté l'Asie, l'Afrique et même l'Océanie, surtout l'aspiration de tous les peuples, et même de ceux qu'on appelait hier encore peuplades, à conquérir tous les droits de l'humanité éclairée et à disposer d'eux-mêmes, ont rendu nécessaire la convocation des cinq parties du monde à une espèce de session universelle. Rome a été choisie comme siège de cette assemblée extraordinaire. La capitale du Vieux-Monde, qui depuis les jours de l'empire romain et ensuite plus tard en sa qualité de trône et de cathédrale de saint Pierre, a su faire entendre sa voix jusqu'aux confins de la terre, a paru digne d'être le berceau du monde nouveau. De même pour les augustes séances de cette vaste assemblée, venue de tous les coins de l'univers, aucun hémicycle, aucun amphithéâtre n'a paru mieux indiqué ni mieux approprié que le noble et solide Colisée.

Les peuples sont habitués aux conférences. Ils préfèrent ces rencontres pacifiques à toutes les autres, même si elles ne répondent pas entièrement à leurs espérances et à leurs vœux. L'institution et l'usage des conférences remontent à plusieurs siècles en arrière, mais on peut affirmer qu'elles n'ont pris toute leur signification et tout leur développement qu'après la guerre effroyable dont les tristes conséquences durent encore. Une conférence chassait l'autre. Elles promenaient leurs discussions, leurs vœux, leurs déceptions de stations balnéaires en plages élégantes. La plus importante cependant, sinon la dernière en date, fut celle de Gênes. Nos aînés s'en souviennent encore. Quelques-uns de nos confrères qui y ont assisté à l'époque de leur jeunesse nous en donnent des détails, aujourd'hui oubliés. La conférence de Gênes a été sans conteste la plus nombreuse avant celle qui nous réunit à Rome. On y vit pour la première fois des représentants des délégués de nations qui n'avaient pas pris part aux conférences antérieures. C'est ainsi que la Russie des Soviets y figura. Si l'Histoire accorde à cette conférence la place qu'elle a matériellement occupée dans la ville et dans ses environs, elle ne s'effacera pas vite de la mémoire des hommes. L'installation des délégués se répartit sur une étendue considérable. Le « Ponant » et le « Levant » furent réquisitionnés. La zone de la conférence alla de Pegli au delà de Rapallo. C'était la conférence tentaculaire. De mémoire de conférencier, on n'avait vu un pareil déploiement de représentation. Débordante dans l'espace, la conférence ne tarda pas à déborder dans le temps. Commencée à la veille de Pâques, elle manifesta bientôt l'intention d'atteindre la Trinité. Les résultats? Vous les connaissez. Elle n'a fait d'abord qu'accentuer des divergences que l'on n'ignorait pas. Elle avait à concilier et à réconcilier des opinions, des tendances et des programmes opposés et irréductibles. Il a fallu pour conjurer les retentissantes ruptures recourir à des motions calmantes, à des compromis neutres, bref adopter des solutions bâtardes... Et nous voici à Rome.

Il semble que la conférence de Gênes date d'une époque très reculée. Nous avons fait tant de chemin depuis! Les rues de Rome voient défiler les échantillons variés des hommes qui vivent sur la vaste terre. Sans doute, elles en pourraient reconnaître beaucoup que la toute-puissance impériale fit servir à ses jeux et à ses triomphes. L'Asie et l'Afrique savaient bien jadis la route de la Ville. Rien cependant ne peut être comparé au spectacle de nos jours. Depuis les Fuégiens jusqu'aux Thibétains, en passant par les Javanais, les délégués pittoresques visitent à cette heure la maison de Livie ou se rendent aux cascatelles de l'antique Tibur. Non, vraiment, le Colisée ne sera pas trop grand, les jours de séances publiques. Les aménagements nécessités par la venue de ces délégués de l'univers dépassent tout ce qu'on essayerait d'imaginer. Nous avons maintenant le vestiaire de Caracalla, installé dans les fameux thermes du même nom; le grill-room de Néron, construction toute neuve élevée à l'ouest du Colisée, à cent mètres de la *Meta Sudans*, qu'elle domine. C'est une rôtisserie colossale. Comme on manquait de place dans les hôtels, on a pris les catacombes, où l'on a disposé des chambres très suffisantes. Le Colisée a été non pas transformé, mais a subi — le mot est exact — une réfection totale. L'ancienne loge impériale est devenue le bureau de la présidence, le bureau qui dirigera les débats pendant les séances, ou qui présidera simplement les jeux donnés à l'occasion et en l'honneur de la conférence. L'arène, la piste du Colisée restaurée et améliorée, servira aux fêtes de gala. Elle permettra de monter, pour chaque race représentée, ses délassements, ses sports favoris. On tuera le taureau pour les Espagnols et les Américains du sud; on organisera des matches de boxe, des parties de football et de baseball pour les Anglo-Saxons. Il y aura aussi des courses de chevaux; et enfin, pour les peuples de l'Asie ou de l'Afrique, des combats de tigres, de lions et d'éléphants.

Combien durera la conférence du Colisée? Etant donné l'importance et la longueur de l'ordre du jour, elle prendra plusieurs mois. Mais le temps semblera bien court aux délégués, puisqu'ils auront à tout moment l'impression nette et le sentiment profond qu'ils travaillent au bonheur de l'humanité.

JOSEPH GALTIER.

NOUVELLES DU JOUR

Le voyage présidentiel

Le croiseur cuirassé *Edgar-Quinet*, ayant à bord le président de la République et sa suite, continue son voyage dans d'excellentes conditions, malgré un fort vent d'ouest.

La chambre de commerce de Bordeaux communique la note suivante :

C'est par suite d'une erreur qu'il a été mentionné que le déjeuner auquel le président de la République a assisté le 1er avril à l'hôtel de ville de Bordeaux lui a été offert par la chambre de commerce.

Suivant une tradition constante depuis de longues années en Gironde, cette réception avait été organisée, en commun, par le conseil général, le conseil municipal de Bordeaux et la chambre de commerce.

Les représentants de ces trois corps constitués et M. Chatenet, sénateur, doyen des parlementaires de la Gironde, ont successivement pris la parole, à la fin du banquet.

Ils ont été unanimes pour apporter au président de la République, en même temps que le salut respectueusement cordial des populations girondines, l'assurance renouvelée de l'accord complet des collectivités locales et des sénateurs et des députés, pour la défense des intérêts du département et de la région.

Intérim ministériel

M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, est chargé de l'intérim du sous-secrétariat d'Etat de la présidence du conseil pendant l'absence de M. Maurice Colrat, délégué à la conférence de Gênes.

Les radicaux socialistes

Voici des extraits du « Manifeste » que la fédération des comités républicains de la Sarthe a donné comme conclusion à la conférence faite dimanche au Mans par MM. Painlevé, député, et René Besnard, sénateur :

Elle reste convaincue que le relèvement de la France n'est possible que par le maintien de la paix intérieure et de la paix extérieure.

La paix intérieure implique, d'abord, le respect des institutions républicaines et des lois laïques.

Mais la paix intérieure ne saurait être maintenue que par le développement des réformes démocratiques et sociales, notamment par l'égalité devant l'instruction; elle ne sera durable que par le relèvement de nos finances et l'application d'une stricte justice fiscale.

La paix extérieure doit être assurée par le regroupement de nos alliances et de nos amitiés et l'organisation de la Société des nations.

Or, depuis trois ans, le Bloc national compromet cette paix intérieure et extérieure, condition du relèvement du pays.

A l'intérieur, dominé par les forces conservatrices et cléricales, il a combattu l'esprit républicain et violé les lois laïques; il a réalisé ou préparé une politique de régression sociale et démocratique.

La situation financière, de grave, est devenue presque désespérée. Le Bloc national n'a su ni désarmer ni faire payer l'Allemagne, dont les versements ne couvrent pas les frais d'occupation. Il n'a su obtenir des alliés ni la mobilisation de la dette allemande ni l'annulation de nos dettes.

La France a donc dû avancer 80 milliards pour ses réparations, en même temps que ses dirigeants gaspillaient ses ressources dans des aventures et des expéditions dont le seul résultat a été de provoquer la méfiance et la suspicion du monde.

A la fédération républicaine de la Seine-Inférieure

M. Aug. Isaac, ancien ministre, président de la fédération républicaine, entouré de nombreux parlementaires de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados, de conseillers généraux, et de notabilités rouennaises du barreau, du commerce et de l'industrie, a prononcé à Rouen un discours programme en réponse à la campagne menée par MM. Herriot, Doumergue et Painlevé, contre la Chambre du Bloc républicain national. Il a établi les responsabilités de la Chambre de 1914, démontré les dangers ou la vanité des systèmes politiques et économiques préconisés par les partis du bloc des gauches, et exhorté les républicains modérés à préparer les élections de 1924 en accord avec le parti Jonnart, que des nuances seulement distinguent du parti républicain progressiste.

La politique extérieure de la France

DEVANT LA CHAMBRE

Cette séance, qui dura cinq heures, et qui fut hachée d'interruptions et d'incidents très vifs, a clos enfin le débat sur la politique extérieure.

La Chambre, après avoir entendu à nouveau M. Poincaré et M. Aristide Briand, M. Tardieu et M. Loucheur, a donné sa pleine confiance au gouvernement en votant l'ordre du jour de M. Erlich par 465 voix contre 72.

Quelques mots de *M. de Chappedelaine* à propos de la conférence de Washington, de *M. Le Cour Grandmaison*, qui s'est défendu d'avoir dirigé contre M. Briand une attaque personnelle, mais a maintenu ses critiques sur la politique de l'ancien président du conseil, puis *M. Marius Moutet* (Rhône, socialiste) prend la parole. Et tout de suite son intervention suscite des incidents.

L'orateur prétend que l'Allemagne n'a plus que 100,000 hommes sous les armes.

M. Poincaré, président du conseil, lui demande : « Où avez-vous pris que l'Allemagne n'ait plus qu'une armée de 100,000 hommes? Elle a une armée régulière de 250,000 hommes, sans compter les formations irrégulières. »

A l'extrême gauche, on demande : « Qui a autorisé ces concessions, contraires au traité de Versailles? »

M. Poincaré réplique : « Je gênerais peut-être quelques-uns de vos amis en vous rappelant que c'est sous les cabinets précédents que ces concessions ont été faites. »

Et il précise :

— Il y a eu entre l'Allemagne et les cabinets précédents, ou, pour mieux dire, entre l'Allemagne et les alliés, et au lendemain même de l'armistice, ensuite au lendemain de la mise en vigueur du traité, en 1920 et en 1921, successivement, — et en 1921, vous l'entendez, car je tiens à le préciser, — une série de concessions non seulement en ce qui concerne les délais de désarmement, mais en ce qui concerne les effectifs reconnus à l'Allemagne.

M. Vincent Auriol. — A Spa.

A l'extrême gauche. — Pour quelles raisons?

Un dialogue animé : M. Tardieu, M. Poincaré

M. André Tardieu. — On ne nous l'a jamais dit. Je voudrais savoir, étant donné que le chiffre de 100,000 hommes a été fixé par la loi portant ratification du traité, comment nous apprenons, aujourd'hui, — pour ma part, c'est une véritable stupeur, — qu'il a été accordé à l'Allemagne, en 1921, 250,000 hommes, sans que le Parlement l'ait su. (Applaudissements sur divers bancs. — Mouvements divers.)

M. Léon Blum. — Je demande que la Chambre se réunisse en comité secret.

Le président du conseil. — Ce qui m'étonne, c'est l'étonnement de M. Tardieu. Pour mieux dire, l'étonnement de M. Tardieu m'étonnerait si je n'avais la certitude qu'il est feint. (Mouvements divers.)

M. André Tardieu. — Je ne vous permets pas d'employer ce mot-là, monsieur le président du conseil.

Je ne me suis pas adressé à vous : vous n'étiez pas président du conseil en 1921. J'ai dit, prenant acte de la déclaration grave...

M. Léon Escoffier. — Très grave.

M. André Tardieu. — ... que vous venez de faire et aux termes de laquelle un accord des alliés avec l'Allemagne, en 1921, aurait autorisé celle-ci à entretenir une armée, non pas de 100,000 hommes, chiffre fixé par le traité, mais de 250,000 hommes, j'ai dit que c'était la première fois que j'apprenais qu'un pareil accord était intervenu et j'ai ajouté que j'éprouvais de la stupeur. Quelle que soit la déférence que j'aie pour vous, je ne saurais admettre que vous mettiez en doute ma sincérité. (Applaudissements sur divers bancs.)

Le président du conseil. — Je suis forcé de poser ce dilemme, et je vous laisse choisir : ou vous avez feint, ou vous êtes dans une ignorance incroyable.

M. André Tardieu. — J'aime mieux l'ignorance.

Le président du conseil. — Elle m'étonne de votre part. Et c'est la première fois que je vous trouve ignorant.

Je suis d'autant plus étonné, à mon tour, de votre ignorance, qu'il faut pour l'expliquer que vous n'ayez pas entendu ici les explications données, soit par M. le général de Castelnau, soit par M. le lieutenant-colonel Fabry, soit par M. le ministre de la guerre; tous ont parlé de ce chiffre de 250,000 hommes.

J'ajoute que la série des concessions faites à l'Allemagne par les alliés a été à maintes reprises publiée dans les journaux, qu'elle a fait l'objet de commentaires multiples et répétés...

Sur divers bancs à droite. — Nous n'entendons pas vos explications!

Le président du conseil. — Je m'excuse de m'être tourné vers l'honorable M. Tardieu. Comme c'était à lui que s'adressait plus particulièrement ma réponse, et comme il venait de parler de la déférence qu'il avait pour moi, je tenais à lui témoigner à mon tour quelque déférence en me retournant vers lui, mais c'est à la Chambre tout entière que s'adressent mes explications.

Je dis que ce que j'apprends aujourd'hui à la Chambre n'est nullement une nouveauté. (Interruptions sur divers bancs.)

Vous savez qu'à côté des effectifs de l'armée proprement dite, et dans la pensée qu'on assurerait plus complètement à l'Allemagne l'ordre public, on a, au vu et au su du monde entier et de la Chambre française comme de tout le monde, accordé successivement à l'Allemagne des relèvements d'effectifs pour les formations de police...

M. André Tardieu. — Mais non!

Le président du conseil. — ...et que nous avons tous constaté que ces formations de police, jointes à l'armée régulière, étaient elles-mêmes des formations de caractère militaire, qu'elles étaient les unes et les autres composées d'anciens sous-officiers restés armés, qu'elles étaient d'une mobilisation immédiate facile, et que par conséquent nous devions les considérer comme grossissant d'autant l'armée régulière.

Cette démonstration a été apportée ici. L'autre jour, M. Briand a dit que c'était incontestable. Par conséquent je n'apprends rien de nouveau à la Chambre.

Pour préciser d'un mot l'interruption que j'ai adressée à l'honorable M. Moutet et dont je m'excuse vis-à-vis de lui et vis-à-vis de la Chambre, je répète qu'il ne faut pas raisonner sur le chiffre d'une armée de 100,000 hommes parce que, en réalité, il y a en Allemagne, à l'heure présente, indépendamment de l'armée proprement dite, des formations de police, — je ne fais pas allusion aux démonstrations plus éclatantes encore, s'il est possible, que M. le président actuel de la Chambre a maintes fois faites à cette tribune. (Applaudissements au centre et à droite) — formations de police qui équivalent à une armée régulière et qui vont encore grossir jusqu'au chiffre de 250,000 hommes. (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. Léon Blum. — Ce n'est pas ce que vous aviez dit.

M. Georges Boussenot. — Allez-vous le maintenir, cet état de choses?

M. André Tardieu. — Monsieur le président du conseil, permettez-moi de vous dire que ces observations n'ont aucun rapport avec la question que je m'étais permis de poser et l'étonnement que je m'étais permis d'exprimer en présence de votre première déclaration.

Le président du conseil. — C'est la seconde.

M. André Tardieu. — J'avais demandé par quel vote le Parlement avait ratifié la novation apportée à la loi du 12 octobre 1919 ratifiant le traité de Versailles. A cette question personne, jusqu'à présent, n'a répondu. (Très bien! Très bien! sur divers bancs.)

Le président du conseil. — Je ne vous répondrai pas parce que, sur ce point, je sais très bien qu'il n'y a pas eu de loi.

M. André Tardieu. — Nous sommes d'accord.

Le président du conseil. — Mais il n'y a pas eu non plus d'interpellation. Ces faits étaient connus de tout le monde et M. Tardieu pouvait monter à la tribune pour les dénoncer.

M. André Tardieu. — J'y suis monté souvent. Et je m'honore, en des occasions multiples, d'avoir conformé mes écrits, mes discours et mes votes. (Interruptions.)

Le président du conseil. — Et peut-être aussi d'avoir des ambitions que d'autres n'avaient pas. (Exclamations.)

M. André Tardieu. — L'accueil fait par la Chambre, sans distinction de parti, à — comment dirai-je? — l'insinuation personnelle que, contrairement à nos habitudes, M. le président du conseil vient de diriger contre moi, pourrait me dispenser de répondre.

Cela me serait d'autant plus facile que, comme d'autres chefs de gouvernement, monsieur le président du conseil, vous avez pu constater, quand vous m'avez offert un portefeuille, que je préfère le maintien de ma liberté au service de mes idées à des fonctions ministérielles.

Je suis donc convaincu que, dès maintenant, vous regrettez ce que vous avez dit.

Le président du conseil. — Je le regretterai immédiatement après que M. Tardieu aura regretté les paroles qu'il m'avait adressées; car c'est M. Tardieu qui, le premier, sous la forme d'une insinuation, car moi j'ai parlé net et lui a procédé par insinuation, a dit qu'il avait l'habitude de conformer ses votes à ses paroles.

Je suis plus âgé que vous, monsieur Tardieu; je me flatte, dans la longue vie politique que j'ai derrière moi, d'avoir toujours conformé mes actes à mes paroles et mes paroles à mes actes. (Applaudissements.)

Je vous souhaite, lorsque vous aurez mon âge, de pouvoir en dire autant. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. André Tardieu. — Il me suffit d'enregistrer les constatations de M. Poincaré quant au passé; pour l'avenir, il m'adresse des souhaits : je les accepte et je tâcherai d'y répondre. (Très bien! Très bien! sur divers bancs.)

M. Ernest Lafont. — On pourrait peut-être aller chercher la collection du *Temps* : au lieu d'entendre des discours, on relirait des articles! (Rires à l'extrême gauche.)

Intervention de M. Briand

M. Aristide Briand était sorti pendant cet incident. Il rentre en séance. On le met au courant. Aussitôt il demande à intervenir. Et voici ce qu'il dit :

M. Aristide Briand. — On me dit — et c'est certainement une erreur — que M. le président du conseil a indiqué que l'armée allemande, depuis le traité, s'était augmentée par des concessions successives faites par les divers gouvernements, et que particulièrement en 1921 l'Allemagne aurait été autorisée à augmenter ses effectifs...

Le président du conseil. — J'ai dit qu'il y avait une série de concessions faites en 1920 et 1921.

M. Aristide Briand. — Non, non!

En 1921, nous nous sommes trouvés en présence des effectifs qu'avait l'Allemagne et qui étaient les effectifs de la reichswehr. Puis, il nous a été signalé, au fur et à mesure des opérations de la commission de contrôle, que, à côté de cette armée, sous des formes différentes de police de sûreté, einwohnerwehren, etc., toute une organisation militaire se formait. M. André Lefèvre, d'ailleurs, à plusieurs reprises, l'a dénoncé à la tribune. (Très bien! Très bien!)

Non seulement nous n'avons pas autorisé ces formations, mais le comité militaire interallié, dans les diverses conférences, les a signalées, dénoncées. Elles ont fait l'objet de sommations. Nous avons exigé la dissolution des einwohnerwehren, qui ne sont pas du reste des formations régulières autorisées par le traité; nous avons exigé la dissolution des orgesch, et je dois dire que le gouvernement allemand s'est incliné; et que la commission de contrôle a indiqué dans ses rapports quelles dissolutions avaient été accomplies. Je ne suis pas certain... (Mouvements divers.)

Le président du conseil. — Non! Attendez!

M. Aristide Briand. — ... qu'il ne reste pas des formations...

Le président du conseil. — Non! non! On a toléré, expressément toléré, qu'elles restassent. Il n'y a pas de méprise possible. Si l'on veut discuter, j'apporterai les pièces. (Exclamations et applaudissements ironiques à l'extrême gauche.)

Le général de Castelnau. — Il reste la schutzpolizei, soit 150,000 hommes.

Le président du conseil. — On a accepté la schutzpolizei.

M. Aristide Briand. — C'est-à-dire que, dans les différentes formations de police, antérieures à mon cabinet, il a été, dans les conférences interalliées, dénoncé par les représentants de la commission de contrôle que certaines formations, dites de police, n'avaient pas en réalité ce caractère, et que par conséquent il fallait en poursuivre la dissolution. Nous avons poursuivi, à la suite des décisions des alliés, la dissolution de ces différentes formations de police qui ne présentaient pas un caractère militaire; mais jamais, à ma connaissance, il n'a été autorisé sous mon cabinet...

M. Léon Escoffier. — Même toléré?

M. Aristide Briand. — ...des effectifs plus élevés que ceux fixés par le traité.

Du reste, M. le ministre de la justice dans le cabinet actuel a été ministre de la guerre dans le cabinet que je présidais (Rires à l'extrême gauche) et je suis certain qu'il confirmera mes paroles. A aucun moment, sous mon cabinet, une autorisation n'a été donnée d'augmenter les effectifs militaires, c'est-à-dire les effectifs de la reichswehr.

La vérité est qu'il a été constaté — et avant moi et sous mon gouvernement — qu'en dehors des effectifs militaires des formations dites de police s'instituaient.

Il a été fait une discrimination...

Le président du conseil. — C'est cela !

M. Aristide Briand. — ...entre ce qui était police et ce qui était militaire. Tout ce qui pouvait passer pour avoir un caractère militaire et pouvait être généralisé pour l'ensemble du territoire, comme les einwohnerwehren, l'orgesch et d'autres organisations, nous en avons exigé la dissolution.

Je dois même dire que cette exigence a fait l'objet d'un ultimatum, comportant un délai pendant lequel la dissolution devait avoir lieu...

Le président du conseil. — Parfaitement !

M. Aristide Briand. — ...et que la commission de contrôle, chargée de surveiller ces dissolutions, a tenu le gouvernement au courant.

Ce que j'avais cru comprendre, c'est qu'on disait que, sous le gouvernement que j'avais eu l'honneur de présider...

Le président du conseil. — Non. Vous n'assistiez pas au début de la conversation.

M. Aristide Briand. — Je tenais à préciser les faits. Voilà exactement ce qui s'est passé.

Maintenant, qu'une formation de police reste, je ne saurais le dire. Le traité n'envisage comme possibles que des formations locales.

Le président du conseil. — Elles sont toutes rattachées.

M. Aristide Briand. — Nous avons constaté des faits contraires à cette stipulation. La commission de contrôle a signalé des généralisations, c'est-à-dire des prises de contact de région à région. Dès que cela a été signalé, les conférences ont adressé un ultimatum à l'Allemagne pour avoir à prononcer les dissolutions nécessaires.

Je ne sais pas dans quelle mesure l'exécution a été faite. Mais c'est la commission de contrôle qui a été chargée de les suivre et vous connaissez l'activité avec laquelle elle a toujours mené ses opérations.

Le président du conseil. — Je m'aperçois que l'honorable M. Briand n'a pas en effet assisté au début de cette discussion. Il a répondu à des points qui, je crois, sont tout à fait hors de cause.

L'orateur raisonnait sur une armée de 100,000 hommes.

Je lui ai fait remarquer que cette armée était certainement inférieure au chiffre réel, parce que les orateurs qui se sont, ces jours-ci, succédé à la tribune avaient clairement démontré que le chiffre réel de l'armée allemande, y compris les formations de police ajoutées aux formations militaires, était au moins de 250,000 hommes.

Sur quoi, M. Tardieu a fait remarquer que ce chiffre dépassait le chiffre du traité et a demandé quand ce chiffre a pu être atteint sans que les Chambres en fussent averties. A quoi j'ai répliqué qu'il y avait eu une série de négociations...

M. Marcel Cachin. — ... et des concessions!

Le président du conseil. — ...et des concessions... (Mouvements divers.) Mais certainement, il y a eu des concessions.

M. Marcel Cachin. — Pour des motifs d'ordre intérieur en Allemagne! Vous l'avez dit.

Le président du conseil. — Tout en m'expliquant les préoccupations communistes de M. Cachin, je voudrais laisser de côté toute question politique et rechercher la réalité.

Il y a eu une série de concessions. D'abord il y a eu des concessions, que l'on ne peut contester, dans les délais. Les délais ont été renvoyés périodiquement de mois en mois ou de semestre en semestre...

A gauche. — C'est pour la reichswehr.

Le président du conseil. — Dans tous les ordres d'idées.

... Parce qu'on s'est trouvé en présence d'une résistance passive et qu'on a envoyé successivement à l'Allemagne des ultimatums prolongeant les délais. Nous sommes bien d'accord sur ce premier point.

Deuxièmement : on a sommé l'Allemagne de dissoudre certaines formations de police. Et à ce moment — ce qu'oubliait M. Briand — on lui a accordé comme compensation une augmentation de sa police, sous la forme nouvelle qu'on allait tolérer, la schutzpolizei.

M. Ernest Lafont. — A quel moment et qui?

Le président du conseil. — Je crois pouvoir affirmer que c'est en 1921.

M. Jean Fabry. — C'est à la conférence de Boulogne, en juin 1920.

M. Alexandre Varenne. — Vous avez parlé aussi de 1920.

Le président du conseil. — La première fois; mais l'ultimatum qui a été fait ensuite..

M. Aristide Briand. — C'est avant 1921 que cette formation de police pour l'ordre intérieur a été autorisée,...

Le président du conseil. — Oui, mais l'ultimatum que vous avez fait...

M. Aristide Briand. — ... ensuite le comité militaire interallié a été saisi du problème, qu'il devait examiner en relation avec la commission de contrôle; et, dans les conférences, ce sont les conclusions du comité militaire interallié qui ont été suivies, indiquant les conditions et les délais dans lesquels ces formations de police inquiétantes devaient être dissoutes.

Le président du conseil. — Je tiens du reste à ajouter pour vous, monsieur Briand, que j'avais déclaré tout à l'heure que cela s'était fait au vu et au su de tout le monde, que la question avait été examinée ici, discutée dans la presse, et que, par conséquent, je n'apportais ici aucune révélation.

M. Aristide Briand. — Non.

M. Maurice Marchais. — C'est là où est le malentendu.

Le président du conseil. — C'est le point sur lequel j'ai le plus insisté. Au fond, j'en suis encore à me demander pourquoi toute cette émotion et ce débat prolongé. J'avais simplement dit à M. Moutet qu'au lieu de raisonner sur 100,000 hommes il devait raisonner sur 250,000, parce que j'avais la pensée, lorsque reprendra la discussion sur la loi militaire, de raisonner sur ce chiffre de 250,000.

M. Paul-Boncour. — C'est ce que nous n'acceptons pas, puisqu'il dépend de nous de les supprimer.

Le président. — Le débat ne pourra pas continuer dans ces conditions.

Le président du conseil. — Si M. Paul-Boncour croit qu'il suffit de diminuer l'armée française pour obtenir quelque chose de l'Allemagne, je n'ai plus rien à dire.

M. Alexandre Varenne. — On vous demande l'inverse.

M. Vincent Auriol. — Notre collègue vous demande d'appliquer le traité de Versailles.

A droite. — C'est vous qui ne voulez pas qu'on l'applique.

Le président. — Voilà une heure que M. Moutet est interrompu. Il n'est pas possible, je le répète, que le débat se poursuive dans ces conditions.

Le président du conseil. — Permettez-moi d'ajouter qu'il est toujours moins facile de retirer à un pays une concession que l'on a faite que de la lui refuser lorsqu'il la demande pour la première fois.

Aujourd'hui nous sommes en présence de cette situation que pendant deux ans, sous la force des circonstances — c'est entendu — on a fait à l'Allemagne une série de concessions qui ont fait augmenter son armée. Or, il y a dans cette Chambre, à l'extrême gauche, des députés qui nous disent : « Appliquez aujourd'hui le traité de Versailles... »

M. Marcel Cachin. — Oui, sur ce point particulier.

Le président du conseil. — « ...même sur les points où on a fait des concessions à l'Allemagne », à cela je réponds : Pour obtenir que l'Allemagne désarme, il ne faut cependant pas que nous soyons désarmés. (Applaudissements à droite.)

A l'extrême gauche. — Désarmez l'Allemagne.

M. Jean Fabry. — Permettez-moi de dire un mot...

Le président. — La parole est à M. Moutet. Il n'est pas possible que l'on interrompe aussi longtemps l'orateur.

Le président du conseil. — J'ai ici les documents auxquels je fais allusion. Permettez-moi d'en donner lecture.

Le président. — Vous avez le droit, monsieur le président du conseil, de prendre la parole à tous les moments de la discussion. Je serais donc obligé au gouvernement de ne pas interrompre l'orateur. Vous pouvez avoir la parole tout de suite après lui.

Le président du conseil. — Je n'ai qu'un simple mot à ajouter.

Sur divers bancs. — M. Moutet autorise !

Le président. — Puisque M. Moutet vous y autorise, vous avez la parole.

M. POINCARÉ DONNE DES PRÉCISIONS

Le président du conseil. — Mes souvenirs ne me trompaient pas trop. Si j'ai redemandé la parole à l'honorable M. Moutet et à M. le président lui-même, c'est que l'incident vaut, je crois, la peine d'être immédiatement vidé. (Parlez! Parlez!)

J'ai promis des documents. Les voici. Ils ne sont pas de 1920, ils sont de 1921.

C'est une lettre adressée au président de la délégation allemande par le président de la conférence interalliée de Paris :

« Paris, 29 janvier 1921. Conférence interalliée.

» Monsieur le président,

» La conférence des alliés s'est réunie à Paris, du 24 au 29 janvier 1921, et a pris les décisions suivantes :

» 1° En ce qui concerne le désarmement de l'Allemagne, les alliés ont approuvé les conclusions formulées dans la note ci-annexée;

» 2° En ce qui concerne les réparations, les alliés ont aprouvé à l'unanimité les propositions formulées dans le document également ci-joint.

FEUILLETON DU *Temps*

DU 5 AVRIL 1922

LA MUSIQUE

"Boris Godounof" à l'Académie nationale de musique (1)

Voici que l'Opéra place enfin dans son répertoire ce *Boris Godounof*, qui dès sa première apparition fit une impression si forte et obtint un succès si éclatant. Il était dans ce temps-là chanté en russe, par des acteurs russes dont le principal s'appelait Chaliapine, et un chef d'orchestre russe le dirigeait. Aujourd'hui des chanteurs français l'interprètent en notre langue; seul le chef d'orchestre est Russe comme autrefois. Et, par une rare fortune, l'ouvrage ne plaît guère moins, maintenant que chacun en comprend le langage et l'action, qu'il n'avait plu lorsqu'on n'y comprenait rien : c'est bon signe pour *Boris* qu'il ne perde rien à paraître au grand jour, et que les petites complicités du snobisme soient inutiles à sa victoire.

Ce snobisme incommode, qui l'avait jadis accompagné, ne lui est d'ailleurs pas resté fidèle : il adore des idoles plus récentes; et c'est fort bien ainsi. Car lorsqu'on retrouve l'œuvre de Moussorgsky, après un long intervalle de temps, où l'on a vu naître et s'évanouir quantité de modes nouvelles, et tourner à tous les vents les inclinations du public, le premier fait qui frappe est celui-ci : elle est restée en dehors du temps et de la mode; elle n'en a souffert aucune atteinte; comme on dit, elle tient, elle n'a pas bougé. Loin de là, elle paraît confirmée dans son caractère et dans sa valeur; ses traits semblent être devenus plus nets et avoir pris l'aspect du définitif : qualités et défauts, tout a subsisté, mais tout s'est gravé plus profondément. Qu'elle soit ainsi demeurée intacte, que les changements de nos goûts et de nos modes n'aient pas eu d'effet sur elle, on ne doit point s'en étonner : c'est le contraire qui serait surprenant. Elle a toujours été étrangère à la mode : comment pourrait-elle en avoir subi les variations? Elle est la création d'un musicien primitif, ignorant, sauvage, possédé d'une passion unique : la passion de la réalité, la volonté non seulement de traduire le sentiment, mais de reproduire la parole humaine, d'atteindre à la vérité la plus directe et la plus immédiate par l'imitation musicale aussi fidèle, aussi vivante que possible, de l'inflexion, de l'accent, même du geste des hommes. Il obéit ardemment au puissant instinct qui l'anime, il s'attache d'un effort acharné à saisir cette vérité qu'il conçoit avec une énergie si singulière. Il travaille sans se plier aux lois ordinaires de la musique, qui pour lui n'existe pas par elle-même, mais comme moyen d'expression; sans s'inquiéter des façons d'écrire en usage ou en vogue à son époque; sans même les connaître. Il n'a souci, ni de plaire au public, ni de le heurter. Il dit tout droit ce qu'il a à dire, se créant sans cesse un langage pour exprimer sa pensée et son émotion; et comme il a par hasard du génie, il trouve presque à tout coup le langage juste qu'il faut. Point d'affectation ni de manière; encore moins de développements et de pompe oratoire : quelque chose d'abrupt, de brusque, de pénétrant, qui va directement au but, qui touche au vif la nature et la réalité. Ces qualités-là, le temps n'y peut rien; et il importe bien peu, à une œuvre ainsi sculptée à même la pierre, et qui a la franchise, la force, l'âpreté primitives d'une statue du moyen âge, que les petites modes éphémères, qui prétendent chez nous à gouverner l'art, changent à chaque saison la coupe des robes et la nuance des écharpes.

Comme les qualités, les défauts aussi demeurent. Quand *Boris* nous fut révélé, nous étions plus accoutumés qu'aujourd'hui aux formes musicales régulières, et le défaut d'ordre fut un des signes qui nous frappèrent dans l'ouvrage nouveau. Le temps a passé, et nous avons fait beaucoup d'expériences; mais *Boris* ne semble pas plus ordonné qu'autrefois. Le barbare de génie qu'était Moussorgsky est tout de même un peu trop un barbare. Il a trop vite fait de nier, parce que l'ordre n'est pas un besoin de son esprit, que l'ordre soit un principe de la musique. La musique est ordre, comme tous les arts : la priver d'ordre, c'est la destituer de son intellectualité, et la réduire à n'être plus que sensation. La musique, dans *Boris*, n'est inspirée par aucune loi intérieure d'évolution : ce serait de l'art pour l'art, que Moussorgsky condamne sans merci. Elle ne suit, elle ne connaît que la parole; elle est serve de la parole et du texte du drame; elle les traduit par fragments sans lien, sans composition, sans équilibre et sans symétrie. Le tableau de la révolte des paysans, admirable par l'énergie de l'accent et l'éclat de la couleur, est formé d'une suite de petits morceaux très courts, dont chacun à son tour exprime la fureur, ou la gaieté, ou l'enthousiasme populaires. Elle comprendrait deux ou trois épisodes de moins, ou de plus, que rien d'essentiel n'y serait altéré. Essayez d'en faire autant dans un finale de Mozart, ou dans une scène de Gluck : pensez-vous que « cela fera aussi bien » ? (2)

L'abus du réalisme musical reste un autre défaut de *Boris*. Cette recherche de l'imitation du langage, de la vérité immédiate de l'intonation, saisit et émerveille assurément par l'exactitude pénétrante, la souplesse flexible et sensible du chant. Mais le souci de cette exactitude et de cette imitation absorbe à l'excès l'art du musicien, réduit parfois la musique à n'être plus qu'une ligne de déclamation notée, que soutiennent des accords semés çà et là. Et même, est-il sûr que la musique, la notation musicale du langage, soient ici nécessaires, et que la parole toute seule ne soit pas suffisante à produire le même effet? Dans la scène magnifique du remords de Boris, au moment le plus pathétique de cette scène, Moussorgsky a voulu que le tsar cessât de chanter : il le fait parler tout simplement. Le réalisme musical, poussé à ses dernières conséquences, mène à la suppression de la musique... Oui; mais ces défauts persistants sont bien peu de chose auprès de l'originalité et de la beauté de l'œuvre. Les images que nos tailleurs de pierre sculptaient il y a huit siècles ont aussi leurs défauts de gaucherie et de raideur. Mais elles possèdent une vie et une force simples qui emportent tout. Ce sont les vertus mêmes, les vertus primitives, puissantes et durables de *Boris Godounof* (3).

Il est impossible de ne point faire, entre l'interprétation que l'Académie nationale de musique nous offre aujourd'hui et celle que nous avaient autrefois apportée les Ballets russes, des rapprochements et des comparaisons où le passé a souvent l'avantage sur le présent. Cependant les représentations actuelles sont fort bonnes dans l'ensemble, et loin de trahir l'ouvrage, le montrent en son vrai jour et lui gardent sa pleine valeur. Le mérite et l'